

PROGRAMME

Cette journée d'étude s'adresse aux **chercheurs** et **chercheuses** investies sur les questions éducatives, aux **professionnels** de l'action éducative, aux **pilotes** et **coordinateurs** de Cités éducatives, aux **élus** et **représentants** des **institutions** et **structures** mobilisées sur les politiques éducatives territorialisées. Elle constitue la **première manifestation scientifique d'ampleur nationale** autour des Cités Éducatives.

La journée propose une **première restitution** des travaux en cours des membres d'un **réseau scientifique national** pluridisciplinaire constitué depuis 2020 autour de l'étude et de l'analyse des politiques éducatives territorialisées à partir de l'exemple des Cités Éducatives. Ce Réseau scientifique national *Cités Éducatives & Recherches en éducation (CÉRE)* est composé de **13 laboratoires** et **26 chercheurs** et **chercheuses** engagés dans des recherches dans une quinzaine de Cités Éducatives en France. La discussion et la confrontation des terrains à l'échelle nationale visent à :



(a) **confronter** les épistémologies engagées dans une approche interdisciplinaire et intradisciplinaire de recherche sur ces politiques éducatives territorialisées, en rapport aux dynamiques de production et de résolution des inégalités éducatives ; (b) **mutualiser et enrichir** des démarches d'investigation croisées entre des terrains contrastés ; (c) **initier des protocoles d'enquête** (cartographie, grilles d'entretiens, sociogramme, grilles d'observation...) et développer des outils d'analyse communs.

Cette journée d'étude doit permettre la **confrontation** de cette **approche plurielle** et d'un certain nombre **d'hypothèses de travail** au(x) regard(s) **des acteurs en premières lignes** sur le terrain des politiques éducatives locales.

9h30 : Introduction de la Journée d'Étude :

- Monsieur le Maire de La Courneuve, **Gilles Poux** & Madame l'Adjointe au maire à la réussite éducative et à l'aménagement durable, **Mélanie Davaux**
- Monsieur le Directeur Académique **Antoine Chaleix** & Madame la Directrice Académique Adjointe, **Élisabeth Farina-Berlioz**, Académie de Créteil
- **Daniel Frandji**, **Benjamin Moignard**, **Stéphanie Rubi**, Université Lyon 2, Université Cergy-Paris, Université Paris-Cité, Réseau scientifique national *Cités Éducatives & Recherches en éducation (CÉRE)*

10h : Les cités éducatives : une illusion territoriale ?

Christine Félix, Aix-Marseille Université, ADEF, **David Giband**, Université de Perpignan-Via Domitia, ART-DEV, **Régis Guyon**, ENS, IFE, **Ariane Richard-Bossez**, Aix-Marseille Université, MESOPOLHIS, **Cécile Roaux**, Université Paris Cité, CERLIS, **Stéphanie Rubi**, Université Paris Cité, CERLIS

Discutant : Daniel Frandji, Université Lyon 2, ISPEF-ECP

Si les CE constituent une nouvelle forme de politiques éducatives territorialisées, en quoi cette nouvelle "démarche" fait-elle territoire (Charlot, 1994) ? Dans le mille-feuille administratif que sont les territoires de l'éducation prioritaire et des QPV, les CE apparaissent bien souvent

comme un "périmètre de plus", mais un périmètre sans territoire. Le territoire étant ici entendu au double sens de territoire politique (au sens de l'intention d'action publique au travers d'un pouvoir) et territoire d'appropriation et de représentations sociales (au sens de l'incarnation sociale individuelle et/ou collective (Di Méo, Buléon, 2006)). Pour interroger comment cette dimension territoriale se donne à voir sur nos terrains de recherche, notre propos s'appuiera sur des exemples issus de plusieurs CE situées dans des contextes géographiques, politiques et sociaux variés : villes de province/ d'île de France, villes intégrant une ou plusieurs CE, CE couvrant tout ou partie de la ville, villes ayant connu des changements d'orientation politique au cours du déploiement des CE...

Il s'agira tout d'abord de questionner la multiplicité des territoires (administratifs/pensés/vécus) qui se juxtaposent ou se superposent sans toujours coïncider au sein des périmètres des CE. On montrera ainsi comment la juxtaposition de différentes politiques, dispositifs ou labels sur un même territoire peuvent conduire selon les cas à des blocages, des tensions, des inerties ou à des consensus mous. On soulignera également comment certains acteurs des CE peuvent jouer de ces chevauchements et aubaines financières en inscrivant les projets et actions dans l'un ou l'autre des labels présents, mais sans pour autant être suivis par d'autres professionnel·les pour qui les territoires vécus de la CE sont bien différents, bien plus ajustés à leurs territoires d'action, et dont les identités et logiques professionnelles sont encore bien éloignées des ressorts et logiques de travail, techniciste ou instrumenté et holistique, de l'administration publique.

On s'intéressera ensuite à l'appropriation (Poizat, Goudeaux, 2016) différenciée de ces territoires par les multiples professionnel·les, à leurs pratiques et au quotidien des acteurs de terrain des différentes institutions composant la troïka en charge du pilotage des CE, mais aussi des acteurs partenaires (CAF, associations, etc.). Il s'agira de montrer que la notion de territoire renvoie à des interprétations différentes. Cette difficulté d'interprétation du terme conditionne son appropriation par l'ensemble des acteurs et influence *in fine* leur comportement au travail. Cette appropriation constitue un apprentissage parfois difficile où les tensions, dilemmes et controverses anciennes se rejouent ; où les histoires et les contextes locaux conditionnent aussi la capacité des acteurs et des institutions à s'impliquer pleinement dans une démarche – dont la méthodologie s'invente au fur et à mesure du déploiement. On montrera notamment les mécanismes expliquant pourquoi la perception du territoire présente un lien d'influence défavorable sur le collectif, en ce sens qu'elle le fragmente plutôt qu'elle ne participe à sa construction. Sur les terrains enquêtés, la CE n'exclut pas le maintien d'habitudes de travail en silo et une déconnexion entre la vision portée par la troïka et la réalité des acteurs de terrain. Plus qu'un processus d'appropriation, on assiste davantage à un simple processus de traduction ou de transposition de la "démarche des CE" qui, à la lumière des modèles établis par Lascoumes et Le Gallès (2004), demeurent un instrument de l'action publique, conventionnel et incitatif, initié par un Etat mobilisateur (qui régule par une sorte de « gouvernance cachée » derrière l'autonomie dévolue au territoire) qui peine néanmoins à engager directement ses gouverné·es.

11h : Cités éducatives : des professionnalités en mutations ?

Valérie Becquet, Cergy Paris Université, EMA, **Marie Chartier**, Université de Perpignan via Domitia, ART Dev, **Auriane Menestret**, Université Cergy-Paris, EMA, **Sigolène Couchot-Schiex**, Université Cergy-Paris, EMA.

Discutant : Benjamin Moignard, Cergy Paris Université, EMA

Si les politiques éducatives territorialisées sont le plus souvent promues sous l'angle de la résolution des problèmes auxquels fait face l'École, elles s'accompagnent également de la

définition de registres d'action censés concourir à leur succès. Dans les recherches en éducation, leur pertinence et de leurs effets sont analysés sous plusieurs angles, dont celui de la division sociale et morale du travail éducatif et des activités processionnelles permettant ainsi de mieux comprendre leurs transformations.

Lancé en 2019, le label Cité éducative est présenté comme devant s'appuyer sur « tous les acteurs de la communauté éducative » autour de trois grands objectifs (conforter le rôle de l'école, promouvoir la continuité éducative, ouvrir le champ des possibles). Son déploiement s'accompagne à toutes les étapes - de la demande de labellisation à la mise en œuvre effective - de la mobilisation d'une pluralité de professionnels qui opère à plusieurs niveaux : tout d'abord, sectoriel concernant l'éducation (scolaire, péri et extra-scolaire), le social, les loisirs, l'insertion professionnelle, etc. Puis, à un niveau institutionnel impliquant les services de l'État et les collectivités territoriales et enfin, catégoriel s'adressant à des acteurs aux statuts et positions variés. Cette configuration n'est en soi pas nouvelle, mais s'inscrit dans un mouvement plus large de transformation progressive de l'action publique territorialisée. Les effets sur le quotidien des professionnels, qu'il s'agisse de leur condition de travail, de leur activité ou de leur compétence, tout comme l'influence de leur travail sur la mise en œuvre de ces orientations publiques, sont notables.

En la matière, le label Cité Éducative comporte des caractéristiques dont les effets sur les professionnels méritent une attention particulière. Tout d'abord, se repèrent dans les documents institutionnels différentes injonctions qui les visent directement. Ils sont appelés à se mobiliser, mais aussi à développer des « mesures existantes innovantes » et des « actions nouvelles » et à être partie prenante d'une « grande alliance éducative » permettant « un accompagnement personnalisé des enfants vers la réussite depuis le plus jeune âge jusqu'à l'insertion professionnelle, dans tous les temps et espaces de vie »¹. Certes, les registres de l'innovation et du partenariat ne sont pas récents, mais sont dans le cas présent systématisés constituant un mode opératoire dominant, celui du fonctionnement par projet. De plus, la gouvernance de la Cité éducative repose sur une troïka, d'un principal de collège « chef de file » et un « chef de projet opérationnel ». Là encore des filiations avec les modes de coordination de la politique d'éducation prioritaire et les métiers de la politique de la ville (Baronnet et alii., 2012 ; Jeannot, 2011 ; Jeannot et alii., 2008) sont repérables, mais peu de précisions sont apportées sur la place et les missions des différentes parties prenantes, mais aussi les compétences attendues pour les exercer. En cela, si le label Cité éducative ne semble pas conduire à la création de nouveaux métiers et de nouvelles professionnalités, il contribue à la normalisation de postures, de méthodes et d'activités qui impactent le travail des acteurs concernés. Des constats ont déjà été formulés dans les rapports d'évaluation : ils mettent en lumière les manières dont les positions et les activités des professionnels sont affectées par leur mise en œuvre et appellent, entre autres, à une clarification des missions des parties prenantes, une simplification des procédures et un accroissement de l'accompagnement des professionnels.



¹ Les termes entre guillemets sont issus du « Vademecum Cité éducative »

Cette présentation propose dans un premier temps d'interroger ces injonctions officielles des Cités éducatives, tant dans leurs orientations nationales que dans leurs appropriations locales. Dans un deuxième temps, nous réfléchirons à leurs conséquences pratiques. Il s'agira d'ouvrir la discussion sur les enjeux de socialisation professionnelle dont elles sont porteuses, qui s'opère au-delà de la formation dans le quotidien des situations de travail et sur les épreuves de professionnalité (Ravon, Vidal-Naquet, 2016) qu'elles constituent pour les professionnels engagés dans leur mise en œuvre. Et dans un troisième temps, l'attention se portera sur quatre logiques d'action repérées dans la mise en œuvre de la Cité éducative par ses acteurs : politique, entrepreneuriale, collective et procédurale et qui nous semblent constituer des professionnalités émergentes dans la prise en charge des problèmes éducatifs (Demazière, 2008 ; Jorro, 2011).

12h15 : DÉJEUNER SUR PLACE

13h30 : La participation. Objectifs officiels et formes d'incarnation au sein de cités éducatives

Audrey Boulin, Université Cergy-Paris, EMA, **Benjamin Denecheau**, Université Paris-Est-Créteil, LIRTES, **Laurie Genet**, CERLIS, Université Paris-Cité, **Maïté Juan**, Université Cergy-Paris, EMA, **Maryan Lemoine**, Université de Limoges, FrED, **Julie Pelhate**, INSHEA, Grhapes.

Discutante : Stéphanie Rubi, Université Paris-Cité, CERLIS

Les textes instaurant ou cadrant les cités éducatives mentionnent à plusieurs reprises l'enjeu de la participation. Citée dès leur lancement (Léna, 2019), elle est rappelée notamment dans le dernier appel à manifestation d'intérêt pour l'attribution du label national : la cité éducative « doit au minimum associer l'État au titre de l'Éducation nationale et de la préfecture, la collectivité territoriale, les principales associations et prévoir la 'participation effective' dans des configurations ponctuelles ou permanentes des principaux bénéficiaires (familles, enfants, jeunes), ainsi que celles des équipes enseignantes. » La cité éducative n'est-elle pas alors promue et pensée comme une manière de revisiter les démarches partenariales et espaces de concertation dans l'objectif d'y voir interagir différents acteurs afin d'élaborer des projets communs ?

De ce fait, les textes officiels semblent annoncer que les cités éducatives ont vocation à impulser de nouvelles formes de participation. Mais de quelle participation parle-t-on ? Elle peut être définie comme la revendication d'un pouvoir de décision de la part de simples individus (Bresson, 2014), mais elle peut également être pensée comme un droit fondamental du citoyen de prendre part, et peut-être même de prendre sa part des décisions et des actions qui engagent le devenir collectif, le bien commun, puisque c'est en effet par celle-ci que l'individu apprend à devenir un citoyen éclairé (Arnstein, 1969 ; Hart, 1992). La participation peut également être mobilisée, ou attendue, dans le travail intersectoriel, par le besoin ou l'injonction à l'instauration de partenariats ou d'alliances éducatives, qui viennent questionner la place et la participation des acteurs (individuels et institutionnels) à l'élaboration ou à la concertation pour des actions communes ou conjointes (Morel, 2020). Ainsi, si depuis les années 2000 la participation est plutôt pensée, dans la mise en œuvre des politiques publiques territorialisées, comme un instrument de remobilisation et d'implication citoyenne des

habitants, il apparaît nécessaire de resituer cette notion d'un point de vue socio-historique (Carrel, 2017) pour en saisir la teneur actuelle. Quelles formes de participation les cités éducatives impulsent-elles ? Comment la participation est-elle remaniée ? Quel est le rôle joué par le secteur associatif ? Quels sont les usagers visés, requis et impliqués dans ces formes de participation au sein des cités éducatives ? De nouvelles formes émergent-elles dans ces configurations éducatives particulières ?

Après avoir proposé un cadrage théorique de la notion de participation et une évolution socio-historique de sa mobilisation en matière de mise en œuvre des politiques éducatives territorialisées, nous exposerons les démarches de recueils de données puis les corpus, en cours d'élaboration. Il s'agira ainsi de rendre compte de la pluralité des formes de participation relevées au sein des cités éducatives, d'en comprendre certains rouages, afin de nous préparer à débattre de deux dimensions : d'une part, ce que la participation, sous ses différentes formes, fait au déploiement des cités éducatives ; d'autre part, ce que la mise en œuvre des cités éducatives actualise et réagence la participation des bénéficiaires, du secteur associatif et des autres acteurs.

14h30 : **Quelle éducation de la Cité ? Ce qui se fait et se pense en Cité Éducative.**

Daniel Frandji, Université Lyon 2, ECP, **Cintia Indarramendi**, Université Paris VIII, CIRCEFT-ESCOL, **Marie Charlotte Allam**, Université Grenoble Alpes, Pacte, **Malika Benyahia**, Université Cergy-Paris, EMA, **Stéphanie Edragas**, Université Lyon 2, ECP, **Sidonie Souvignet**, Université Lyon 2, ECP

Discutante : Ariane Richard-Bossez, Aix-Marseille Université, MESOPOLHIS

Les Cités éducatives (CÉ) se présentent comme un programme d'action publique s'attachant à développer l'action éducative dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Elles se présentent comme impulsion d'une « grande alliance des acteurs éducatifs » engagés dans ces quartiers : « parents, services de l'État, des collectivités, associations, habitants (...), acteurs de l'éducation scolaire et périscolaire ». Et ce, de manière à « intensifier les prises en charge éducatives des enfants et des jeunes, de la naissance à l'insertion professionnelle, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire »².

Mais qu'en est-il concrètement de cette action éducative ainsi promue, impulsée, intensifiée, par les CÉ ? Autrement dit : que parviennent à financer les CÉ, quelles actions portent-elles, comment choisissent-elles ces actions, pourquoi, pour résoudre quels problèmes (qu'est-ce qui préoccupe à l'échelle du territoire ? cela fait-il débat ?), pour quelles finalités, conceptions éducatives ou horizons de justice ? Quels sont les contenus de ces actions ? Sont-ils comparables d'une CE à l'autre ? Quels partenaires sont promus pour les porter et les mettre en œuvre, et comment sont-ils sélectionnés ? Mais aussi : pour qui, c'est-à-dire pour quels publics bénéficiaires, avec quelles priorités, dans quelles proportions par rapport à la population théorique possible (de 0 à 25 ans) d'un CE sur son territoire ? Et ce faisant : à quels problèmes, sociaux, éducatifs, ces CÉ se donnent-elles ainsi la possibilité d'apporter une réponse ? Et quels sont ceux qu'elles considèrent, et instituent, dans le même temps, comme hors de portée de leur action ? Pouvons-nous repérer des variations sur ces points selon les spécificités des territoires ? Et déjà, comment est-il possible de travailler précisément sur ces questions, avec quelle méthodologie ?

Ce sont là de fait autant de questions qui animent l'axe de travail sur les CÉ que nous avons récemment pensé engager et que nous soumettrons ici à discussion à partir de quelques

² <https://www.citeseducatives.fr/le-projet/les-cites-educatives>

exemples d'analyses amorcées dans quatre territoires distincts. Dans une logique de *Work in Progress*, clairement assumée, ces exemples nous permettront pourtant à ce stade surtout d'argumenter la pertinence de travailler sur ces questions, et de cerner les importantes difficultés méthodologiques qu'elles impliquent de résoudre. Nous proposerons alors une série de questionnements sur « l'horizon des possibles » que souhaitent ouvrir les Cités éducatives, non sans rapport avec ce qui avait pu déjà être observé dans la logique de la mise en œuvre d'autres politiques éducatives territorialisées, en bien d'autres temps, depuis au moins le début des années 1980.

15h45-16h30 : Clôture : synthèse et perspectives

Daniel Frandji, Benjamin Moignard, Stéphanie Rubi, Université Lyon 2, Université Cergy-Paris, Université Paris-Cité,

pour le
**scientifique
Éducatives &
éducation**

Coordination

Daniel Frandji, Université Lyon 2, ISPEF-ECP
Benjamin Moignard, Université Cergy-Paris, EMA
Stéphanie Rubi, Université Paris Cité, CERLIS

**Réseau
national Cités
Recherches en
(CÉRE)**

Comité d'organisation

Valérie Becquet, Université Cergy-Paris, EMA
Malika Benyahia, Université Cergy-Paris, EMA
Audrey Boulin, Université Cergy-Paris, EMA
Maïra Gabriel Anhorn, Université Cergy-Paris, EMA
Stéphanie Edragas, Université Lyon 2, ISPEF-ECP
Benjamin Moignard, Université Cergy-Paris, EMA

Comité scientifique

Marie-Charlotte Allam, Université Grenoble Alpes, Pacte
Maïtena Armagnague, Université de Genève, EduMij
Maïra Gabriel Anhorn, Université Cergy-Paris, EMA
Valérie Becquet, Université Cergy-Paris, EMA
Malika Benyahia, Université Cergy-Paris, EMA
Audrey Boulin, Université Cergy-Paris, EMA
Marie Chartier, Université de Perpignan-Via Domitia, ART Dev
Sigolène Couchot-Schiex, Université Cergy-Paris, EMA
Benjamin Denecheau, Université Paris-Est-Créteil, LIRTES
Cintia Indaramenti, Université Paris 8, CIRCEFT-ESCOL
Marie-Christine Félix, Aix-Marseille Université, ADEF
Laurie Genet, Université Paris Cité, CERLIS
David Giband, Université de Perpignan-Via Domitia, ART Dev
Régis Guyon, ENS Lyon, IFé
Maryan Lemoine, Université de Limoges, FrED
Auriane Menestret, Université Paris Cité, CERLIS
Gilles Monceau, Université Cergy-Paris, EMA
Julie Pelhate, INSHEA, Grhapes
Pascale Ponté, Université Cergy-Paris, EMA
Ariane Richard-Bossez, Aix-Marseille Université, MESOPOLHIS
Cécile Roaux, Université de Paris, CERLIS
Jean-Yves Rochex, Université Paris 8, CIRCEFT-ESCOL
Laurie Sompayrac, Université de Limoges, FrED